



La Communauté de Communes Val'Eyrieux : un premier bilan après 5 ans de vie commune

1. Introduction : vous avez dit bilan ?

Val'Eyrieux a fêté ses 5 ans, l'occasion pour nous de faire le point sur ces années de vie commune.

La fusion de la communauté de communes (CC pour la suite de ce dossier) du Haut-Vivarais avec celles du Pays du Cheylard, des Boutières, et des Châtaigniers pour partie n'a pas été une mince affaire : il nous a fallu apprendre à négocier avec de nouveaux partenaires, à travailler avec des services plus éloignés de notre quotidien, à composer avec des demandes nouvelles et des façons de faire différentes. Ces apprentissages ont été parfois difficiles mais souvent passionnantes. Il s'agit maintenant de faire un bilan, le plus factuel possible, de ces 5 années de vie commune de façon à capitaliser sur les acquis et essayer de corriger nos faiblesses en faisant des propositions constructives.

2. Le bilan au plan politique : quelle place pour Saint-Agrève dans les décisions de la CC ?

La CC est présidée par Jacques Chabal, maire du Cheylard et ancien président de la communauté de communes du pays du Cheylard qui, à elle seule, dispose de 23 sièges sur les 51 du conseil communautaire actuel. Il était donc évident dès le départ que la position des communes de Val'Eyrieux non membres de l'ex-pays du Cheylard serait délicate.

Comme vous le lirez ci-après, les commissions de la CC fonctionnent plutôt bien mais elles ne donnent que des avis et se heurtent à un management et une gestion très (trop !) centralisés et d'un autre temps, avec une prise de décisions monopolisée au niveau du président et de ses proches collaborateurs ; il y a peu de délégation réelle aux vice-présidents.

C'est pourquoi il est primordial d'être bien présent au niveau de toutes les instances, notamment au bureau et au conseil communautaire. Saint-Agrève contribue beaucoup aux débats mais lorsque les propositions ne conviennent pas au président il est bien difficile d'obtenir une majorité ou de voir les actions mises en œuvre. C'est le cas de la proposition faite le 3 juillet de candidater au dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée » pour laquelle rien n'a encore été fait.

Il n'y a pas eu par ailleurs de définition d'un projet global de développement pour le territoire autour duquel un consensus aurait pu se faire. On est plutôt dans une gestion au jour le jour empreinte de favoritisme et un net avantage donné à la commune du Cheylard, même si notre forte implication dans les débats a permis d'infléchir certaines décisions à l'avantage de Saint-Agrève. Ainsi, sur le plan économique, aucune action n'a été entreprise pour faire la promotion de notre territoire, autre que celle initiée par la commune de Saint-Agrève qui n'a pas été bien perçue par la CC. De même le président a refusé de signer une convention avec le Département pour l'immobilier d'entreprise, ce qui privera certains projets d'une aide complémentaire.



3. Le bilan sur l'activité des services de la CC vis-à-vis des saint-agrévois et de nos propres services

Les communes et communautés de communes sont responsables de services qui touchent au cœur du quotidien de chacun d'entre nous : l'eau, l'assainissement, le social, l'économie et les entreprises, le sport, ... C'est de leur bonne exécution que l'on vivra bien ou mal dans notre village.

Or la dévolution de ces compétences entre la commune et la communauté de communes, si elle est parfois claire (et encore pas toujours !) sur le papier est souvent difficile à préciser au quotidien et donne matière à incompréhension, voire à contestation.

Prenons deux exemples :

- Quand on dit que la CC a la compétence, donc la responsabilité, de la voirie des zones industrielles, qui doit s'occuper de leurs espaces verts qu'il faut bien tondre ou de leurs fossés qu'il faut bien entretenir ?

► Les ordures ménagères et le SICTOM sont de la responsabilité de la CC mais qui doit faire le tour des poubelles et centres de tri pour nettoyer au quotidien ces espaces que nous ne respectons guère, et déneiger les bacs collectifs ? Nos services « dépensent » ainsi plus de 400 heures par an pour effectuer ce travail.

C'est vrai qu'il est difficile de faire fonctionner harmonieusement des services similaires mais indépendants sur le même territoire sans qu'ils ne se marchent sur les pieds, se gênent ou, pire, ne fassent rien en pensant que « l'autre » fera ou a fait.

Ces difficultés sont bien entendu décuplées quand les élus ne sont eux-mêmes pas d'accord entre eux (cela arrive !) et que les objectifs de chacun ne sont pas clairs. Les élus municipaux se sentent donc souvent pris entre le marteau des demandes de nos concitoyens et l'enclume de services qu'ils ne maîtrisent pas.



Ces difficultés ne seront surmontées qu'à quatre conditions : une communication inter-services commune / CC régulière, une information au niveau du terrain, un respect mutuel et des délégations claires.

a. Une communication inter-services

Il nous semble souhaitable que la CC organise une réunion mensuelle des responsables de ses services « administration / finances » et « services techniques » avec les responsables équivalents de ses 4 bourgs centres, de façon à s'informer pour prévoir et décider ensemble, pour réussir et harmoniser les pratiques.

Le mail (même quand il a une réponse, ce qui n'est, hélas, pas toujours le cas) et le texto ne sont pas des moyens d'une communication à ce niveau-là. Pour bien travailler ensemble et éviter les procès d'intention les gens doivent se connaître et donc se rencontrer.

b. Une information au niveau du terrain

Trop souvent la CC intervient, ou fait intervenir, sur notre territoire sans prévenir nos services ; ne connaissant pas toujours très bien les singularités de nos bâtiments et de nos équipements, elle demande l'aide de nos services au dernier moment, dérangeant le déroulé de nos propres interventions. Un petit appel AVANT pour signaler l'intervention aurait permis de mieux les recevoir, mieux les aider ... sans gêner notre propre travail.

c. Un respect de chacun

Trop de demandes nous arrivent sans que l'on nous ait expliqué le pourquoi, le comment et/ou le pour qui de cette demande. Ce qui donne l'impression d'être soumis à un « y-a-qu'à-faut-qu'on » désagréable.

Chaque demande doit être justifiée pour que les services de la commune (comme de la CC !) s'en saisissent au bon niveau et avec le bon timing.



d. Des délégations claires

Il faudrait sans doute que la CC délègue davantage de travaux locaux à nos services, mais avec 3 conditions :

- payer ce service le prix qu'il nous coûte,
- être claire sur la délégation,
- faire confiance à nos agents (... et réciproquement !).

Nul doute qu'un meilleur service à la population serait alors possible.

4. Le bilan sur l'exercice des compétences communautaires vis-à-vis de Saint-Agrève et fonctionnement des commissions de la CC

► La compétence « Culture »

La commission « Culture » de la CC est présidée par Jean-Marie Foutry, maire de Rochepaule ; Jean Gauthier-Lafaye est notre représentant dans cette commission.

Le bilan est globalement positif : la commission se réunit relativement régulièrement dans une ambiance constructive. Les grands équilibres entre Saint-Agrève et le couple Saint-Martin / Le Cheylard sont respectés. La stratégie choisie a été celle d'une culture très

décentralisée où chaque commune de la CC, même la plus petite, reçoit au moins un spectacle tous les deux ans ; cette décentralisation s'est faite sans que les bourgs-centres ne soient lésés et notre salle des Arts reçoit tous les ans le même nombre de spectacles qu'avant.

Au plan positif encore on peut noter une meilleure implication des élèves de nos écoles dans l'activité de l'Arche des Métiers du Cheylard et la présence des élèves du Cheylard à nos spectacles à la salle des Arts.

Pour ce qui concerne la médiathèque de Saint-Agrève, le transfert de l'équipement à la CC n'a rien changé dans son fonctionnement au quotidien pour la population : ouverte aux mêmes horaires et animée par les mêmes personnes, elle effectue toujours un travail remarquable d'animation du village. Ses relations avec les collègues des autres équipements culturels de la CC sont bonnes, grâce sans doute aux réunions mensuelles des responsables de ces équipements avec le directeur du service et l'élu responsable. Un exemple à suivre.

En tant qu'élus nous déplorons toutefois la baisse de subvention subie cette année par la médiathèque (-3.000 €) qui l'a obligée à suspendre ses actions autour des sciences (« Labo 43/07 »).

D'une façon plus globale maintenant, nous serons attentifs à ce que les restrictions importantes décidées en 2018 au niveau du budget de la culture (moins 350.000 € sur l'année !) ne se répètent pas : la culture est un atout majeur pour la vie de notre territoire et ses moyens devront être maintenus à un haut niveau.



Trois pistes de réflexion enfin :

- comment mieux intégrer les demandes de nos associations dans la politique culturelle de la CC ? Elles ont très rarement vu leurs subventions augmenter alors qu'elles font un travail important au niveau local, au-delà même de Saint-Agrève souvent.
- comment mieux profiter de notre voisin Planète Mars qui nous paraît un peu trop en sommeil ?
- comment assurer l'indispensable médiation culturelle nécessaire à l'élargissement de nos publics ?

► La compétence « Tourisme »

La commission « Tourisme » est présidée par Catherine Faure, maire d'Intres ; Jean Gauthier-Lafaye y est notre représentant.

Le bilan est ici plus mitigé : la voix de Saint-Agrève a eu du mal à se faire entendre ; il a par exemple fallu attendre près de trois ans pour avoir enfin un site internet convenable. On a perdu beaucoup de temps avec un audit qui n'a rien amené et on a donc manqué d'une « vision » claire et structurée des actions à entreprendre, notamment au niveau du plateau.

La vie des Offices de Tourisme (OT) a par ailleurs été compliquée avec une gouvernance inédite et... inefficace (deux co-présidents à égalité !). Le représentant de Saint-Agrève au bureau de cet OT a été marginalisé et a démissionné en cours d'année, lassé de jouer les potiches. On doit toutefois saluer la bonne intégration des 4 OT avec une vraie polyvalence et une implication de tous les instants des professionnels.

L'OT de Saint-Agrève a régulièrement démontré son importance et sa vitalité : plus de la moitié des 13.000 passages de touristes dans nos 4 antennes (Saint-Agrève / Le Cheylard / Saint-Martin-de-Valamas et Saint-Pierreville) ont été effectués... à l'OT de Saint-Agrève.



En dehors de la Dolce Via, projet important qui avait été initié par les précédentes CC, peu de projets touristiques ont finalement concerné Saint-Agrève : le géo-parc se situe pour l'essentiel en dehors de notre territoire, de même que l'Eyrium qui a connu un lifting important, la Maison et l'Atelier du Bijou.

Une action forte devra être entreprise en direction des professionnels du tourisme et notamment des responsables des hôtels et restaurants car les infrastructures de qualité manquent cruellement sur le territoire. Comment rêver devenir « la deuxième destination touristique de l'Ardèche » avec un tel manque criant d'hôtels et de restaurants ?

► La commission « Administration et Communication »

Présidée par Monique Pinet, adjointe au maire du Cheylard, la commission s'est peu mais régulièrement réunie ; les questions d'Administration et de Relations Humaines sont délicates à aborder avec trop de monde autour de la table pour d'évidentes questions de confidentialité.

Pour ce qui concerne la Communication, un journal de la CC a vu le jour qui vous est régulièrement adressé ; agréable à lire il rend compte de la vie des services de la CC.

Ce qui pose une question de fond : une communication pour qui et vers qui ? Doit-elle se concentrer comme aujourd'hui sur « l'institution communauté de communes » ou doit-elle, comme nous l'avions proposé, s'ouvrir d'avantage vers les communes qui la fondent ... et la légitimer ?



Enfin on ne peut pas ici passer sous silence les problèmes de communication... physique à l'intérieur de la CC. Beaucoup regrettent que nous n'ayons pas mis en place un service de bus qui relierait les différents points de la CC. La question du coût d'un tel service se poserait évidemment.

De la même façon la centralisation de tous les services sur Le Cheylard a éloigné la communauté de communes des habitants des autres communes qui ne comprennent pas bien, du coup, à quoi et à qui elle sert, qui fait quoi et qui voir en cas de problème. Il y a là un enjeu démocratique évident.

Certains parlent de la nécessité d'une antenne de la CC sur Saint-Agrève pour rapprocher la CC des saint-agrévois. Pourquoi pas mais avec quels services et surtout la CC actuelle saurait-elle donner à cette antenne les délégations nécessaires pour traiter rapidement les problèmes et y envoyer un responsable de niveau hiérarchique suffisant pour prendre les décisions ?

► La commission « Finances »

La commission « Finances », présidée par Michel Villemagne, 1^{er} adjoint à la mairie de Saint-Agrève, se réunit régulièrement.

Elle permet à ses membres, très assidus, d'avoir une vision globale des finances de la CC et ses principales dépenses (où va l'argent ?). Les débats y sont ouverts et les avis de la commission sont fidèlement transmis au conseil communautaire qui les suit... ou pas, mais c'est là la loi de la démocratie.

On peut toutefois regretter qu'un certain nombre de sujets importants de par leur nature et leur volume financier soient mis à l'ordre du jour et débattus au conseil communautaire sans que les membres de la commission n'aient eu à en discuter et en débattre en amont.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a quant à elle un rôle essentiel dans le ré-équilibrage des attributions de compensation (somme versée par la CC à chaque commune correspondant à son produit de fiscalité professionnelle diminué du coût des charges transférées à la CC). C'est ainsi que pour tenir compte des baisses de produit de cette fiscalité professionnelle liée à la crise économique, le conseil communautaire a voté une réactualisation à la baisse des attributions de compensation, essentiellement pour les communes du Cheylard et de Mariac, ce qui va augmenter d'autant le budget de la CC.



► La compétence « Economie »

Il s'agit là d'une compétence tout à fait essentielle de la CC ; la commission correspondante est présidée par René Julien, maire de Saint-Barthélémy-le-Meil et notre représentant à cette commission est Patrick Marcaillou.

Après des débuts difficiles, les relations se sont nettement améliorées cette année. Il semble que le bon travail effectué sur Saint-Agrève par l'équipe municipale sur le sujet et la dynamique créée auprès des

entreprises sur le recrutement par nos initiatives originales (job dating, réunion de tous les acteurs, communication tout azimut...) aient convaincu nos collègues de la CC de la nécessité d'une action forte dans le domaine.

La nouvelle organisation du Pôle économie de Val'Eyrieux a certainement aidé à cette prise de conscience ; les dossiers, en cours et nouveaux, sont maintenant pris en compte dans des délais cohérents et rigoureusement suivis.

Cette amélioration des relations commune / CC dans ce domaine important se traduit par une coopération intéressante qui bénéficie à nos projets concernant, par exemple, la signalisation de la Dolce Via, l'achat d'un véhicule électrique pour nos services techniques, les travaux de voirie et le projet de boutiques éphémères en centre bourg.

Un nouveau palier pourrait être franchi si la CC acceptait de s'engager sur le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée » comme le lui a récemment demandé Maurice Weiss, le maire de Saint-Agrève. Il y a là un projet très important pour notre territoire, tant au niveau économique qu'au niveau social.

► La compétence « Sports »

La commission « Sport et Vie Associative » est présidée par Roger Perrin, adjoint au maire du Cheylard ; nous y sommes représentés par Michel Villemagne qui veille notamment à ce que :

- les équipements sportifs transférés (le complexe sportif, les terrains de boules et de tennis) soient correctement entretenus,
- le niveau de subvention de nos associations sportives soit maintenu ou, au moins, n'évolue pas différemment des autres associations du territoire,
- on accompagne bien les associations locales sur leurs projets d'intérêt communautaire : le championnat de France d'enduro, le Vétathlon et le Trail organisés par Team Cinna et la compétition de boules lyonnaises qui doit, en 2019, réunir près de 500 boulistes à Saint-Agrève.



► La compétence « Action Sociale, Enfance, Jeunesse »

La commission « Action Sociale, Enfance, Jeunesse » est présidée par Thierry Girot, maire d'Arcens ; Cécile Vindrieux et Nadège Vareille y représentent Saint-Agrève.

La commission se réunit environ deux fois par an pour présenter les actions engagées ; Val'Eyrieux gère en direct la crèche de Saint-Agrève et participe financièrement au fonctionnement des actions enfance/jeunesse du centre socioculturel.



On peut regretter un éloignement des élus de la CC ainsi que des services administratifs et techniques, source d'une moindre réactivité. Un point positif toutefois : le vice-président aux affaires sociales de la CC est depuis peu membre du conseil d'administration du centre socioculturel.

Les besoins de la crèche en terme de personnel et de matériel sont globalement bien pris en compte et notre équipement est souvent cité en exemple par la CC pour son fonctionnement et son taux de fréquentation (le meilleur de Val'Eyrieux).

Concernant l'espace jeunes, souvent cité en exemple pour son dynamisme (c'est le seul qui fonctionne sur le territoire de la CC !) et l'accueil de loisirs, portés par le centre socioculturel, si leur fonctionnement n'a pas été impacté par le transfert de compétence, nous déplorons une baisse significative de la subvention de fonctionnement versée par la CC en 2018 : 27.000 € contre 30.000 € en 2017 soit une chute de 10 %. Cette baisse s'ajoute par ailleurs à une baisse de 1.000 € pour leurs actions culturelles, passées de 10.000 à 9.000 €. Nous serons vigilants pour qu'en 2019 la CC en revienne à des budgets raisonnables ; le centre est un outil essentiel du vivre ensemble sur Saint-Agrève et nous ne pouvons pas accepter de voir son fonctionnement se détériorer.

L'aspect « Social » de cette commission a par ailleurs du mal à émerger car le social est d'abord et souvent une affaire d'actions... locales ! Celles-ci sont gérées par les communes qui ont gardé un Centre Communal d'Action Sociale actif ; de ce fait l'intérêt communautaire est parfois difficile à percevoir.

Cependant le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Val'Eyrieux centralise les sources et les informations afin que chaque élu puisse répondre aux demandes individuelles exprimées dans son périmètre.

Un premier *Forum des services à la population*, ouvert à tous les habitants de Val'Eyrieux a été organisé... au Cheylard le jeudi 15 novembre en matinée : les organismes, administrations et associations proposant des services à la population étaient présents pour répondre aux questions des habitants et les orienter. Mais comment se rendre disponible un jeudi matin pour certains ? Et si l'on n'a pas de voiture, comment aller au Cheylard ? Il reste à travailler sur la mobilité et la disponibilité !

5. Conclusion et bilan

Tout le monde sait que beaucoup d'entre nous n'étaient pas favorables à la nouvelle communauté de communes Val'Eyrieux quand celle-ci a été créée en 2014.

Trop étalée sur trop de kilomètres et trop de dénivelés, le périmètre proposé par le Préfet de l'Ardèche ne correspondait pas au bassin de vie « naturel » des habitants de Saint-Agrève qui sont davantage tournés vers le plateau que vers la vallée ; les différences culturelles entre Le Cheylard, très centralisateur, et nous, beaucoup plus décentralisateurs et habitués à confier une grande partie de nos vies culturelle et sportive aux associations, nous faisaient craindre un « choc de cultures » qui rendrait difficile une cohabitation harmonieuse respectant les us et coutumes des uns et des autres de façon à ce que 1+1 fassent plus que 2... et non pas moins.

Une fois la décision prise par le Préfet, nous avons décidé de faire en sorte que les saint-agrévois et saint-agrévoises bénéficient des opportunités offertes par ce nouveau regroupement. Retroussant nos manches et laissant de côté nos éventuelles préventions, nous avons donc joué le jeu, prenant les vice-présidences offertes et envoyant le plus de délégués possible à toutes les commissions proposées par la CC. Ces efforts ont payé et notre présence constante et appliquée à tous les niveaux ont rendu Saint-Agrève incontournable.

Après cinq ans de vie commune, de heurts, de conciliations, de connivences parfois, le bilan que vous avez pu lire est donc, comme prévu, mitigé, avec de réelles satisfactions et de non moins réelles frustrations.

Il en est des communautés de communes comme de l'Europe : comment assurer une gouvernance équitable et totalement transparente qui permette à chacun de se reconnaître dans le nouvel échelon quand on réunit une trentaine de communes qui ont toutes leurs histoires, leurs besoins, leurs objectifs et leurs contraintes ? De même qu'à l'intérieur des instances européennes chaque pays essaye de « tirer le maximum » de l'Europe, chaque commune, grande ou petite va avoir tendance à oublier l'intérêt général au profit de sa propre collectivité. C'est humain et c'est dommage.

Il est vraisemblable que la solution, à moyen / long terme sans doute, passera par un regroupement des villages en communes plus importantes ; la discussion entre trois ou quatre de ces communes « nouvelles » dans la nouvelle communauté des communes « nouvelles » serait facilitée.

Une autre solution passe par... un nouveau découpage des CC qui intégrerait notre canton dans une communauté Tence / Le Chambon-sur-Lignon / Fay (?) / Saint-Agrève qui aurait au moins l'avantage d'un vécu commun ancien et de contraintes (géographiques et climatiques) communes.



Une dernière remarque encore : n'oublions pas que, quelle que soit leur structure actuelle ou à venir, une partie du succès des CC reste, en partie, entre nos mains à nous élus communaux : il nous faut continuer à soutenir sans relâche les équipes et les équipements communautaires qui travaillent dans nos villages, de façon à peser sur leur avenir et les aider à bien travailler pour nous ! Ces équipes et ces équipements sont aussi les nôtres.

 **Jean Gauthier-Lafaye**
Délégué de Saint-Agrève aux Commissions Culture, Tourisme et Administration/Communication

